



DIRECTION REGIONALE DU
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE



DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET
SOCIALES



Fonds
pour l'insertion
professionnelle
des personnes
handicapées



Agefiph
Lorraine/Alsace

Handicap et chômage en Lorraine de 1995 à 2000



Observatoire Régional de la Santé et
des Affaires Sociales en Lorraine
2, rue du Doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre -lès-Nancy
Tél : 03.83.67.68.69
Fax : 03.83.67.66.98
orsas.lor@wanadoo.fr



Observatoire Régional de l'Emploi, de la
Formation et des Qualifications
Centre d'Affaires Libération
4, rue de la Foucotte 54000 Nancy
Tél : 03.83.98.37.37
Fax : 03.83.98.98.78
orefq@libertysurf.fr

En décembre 2000, l'OREFIPH de Lorraine a publié une analyse approfondie de la situation des demandeurs d'emploi reconnus handicapés. La présente publication actualise les principaux constats dressés l'an dernier. Les données statistiques détaillées à la source de ces travaux sont accessibles sur simple demande auprès de l'OREFQ. Elles seront mises à jour chaque année. Il conviendra d'avoir en mémoire que les questions et réponses proposées ici s'appuient sur des statistiques d'activité produites par l'ANPE au départ. Les présents travaux ne prétendent donc pas rendre compte de la situation du handicap sous un regard épidémiologique dans les départements lorrains.

Entre 1999 et 2000, le nombre de travailleurs handicapés au chômage diminue en Lorraine. Toutefois, cette décade ne connaît pas la même ampleur que pour les autres travailleurs privés d'emploi. Parmi les demandeurs d'emploi handicapés, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes.

La répartition départementale des demandeurs d'emploi handicapés marque une sur-représentation des Vosges, s'écartant en cela de la structure démographique du département. A noter également que la part des personnes avec un handicap léger et provisoire diminue sensiblement en 2000.

En décembre 2000, un peu moins de 9 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE appartiennent au groupe spécifique des travailleurs prioritaires au regard de l'accès à l'emploi. Cette population, composée à 94% de travailleurs reconnus handicapés par la COTOREP (COMmission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) représente 7,0% de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence, en hausse sensible par rapport à l'année précédente (6,2% en 1999).

Graphique n° 1 - L'évolution des effectifs de demandeurs d'emploi toutes catégories en Lorraine

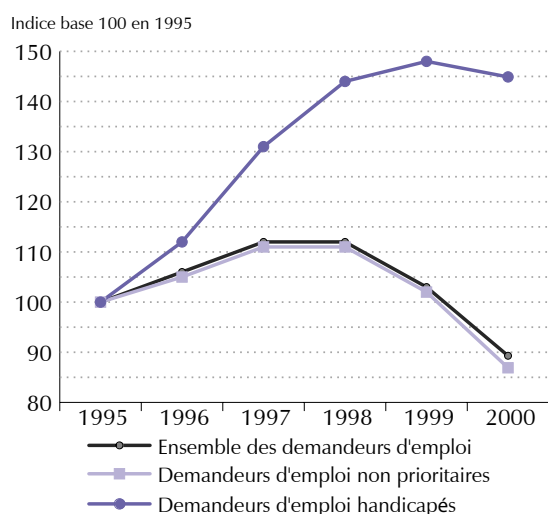


Tableau n° 1 - La demande d'emploi prioritaire au sens de la Loi de juillet 1987, toutes catégories, au 31/12/2000, en Lorraine

Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE	Effectif des demandeurs d'emploi	Poids sur l'ensemble des publics prioritaires
Handicapés catégorie A	2 764	30,7
Handicapés catégorie B	4 210	46,9
Handicapés catégorie C	1 479	16,5
Total prioritaires COTOREP	8 453	94,1
Pension invalidité S. S.	297	3,3
Rente accident du travail supérieure à 10%	85	0,9
Total prioritaires Sécurité Sociale	382	4,2
Total autres prioritaires	149	1,7
Total demandeurs d'emploi prioritaires	8 984	100,0
Demandeurs d'emploi non prioritaires	118 351	
Total Demande d'emploi toutes catégories	127 335	

Catégories de la COTOREP

- A = handicap léger et provisoire
- B = handicap modéré et durable
- C = handicap grave et définitif

Dans la présente publication, la population des travailleurs "handicapés" regroupe des demandeurs d'emploi prioritaires du fait de la COTOREP et/ou de la Sécurité sociale. A la fin de l'année 2000, on compte donc en Lorraine 8 835 personnes handicapées inscrites à l'ANPE (5 290 hommes et 3 545 femmes).

Les travailleurs reconnus handicapés de catégorie B par la COTOREP (confrontés à un handicap modéré mais durable) sont les plus nombreux. La part des demandeurs d'emploi prioritaires du fait des dispositions de la Sécurité sociale reste stable par rapport à 1999, à 4,2% (4,1% l'année précédente).

Les travailleurs handicapés ne bénéficient pas de la décade du chômage dans les mêmes proportions que les autres travailleurs privés d'emploi

Le constat dressé l'an dernier¹ - l'évolution du chômage des travailleurs handicapés se désolidarise de celle des autres travailleurs privés d'emploi - reste encore valide aujourd'hui, si l'on en juge les données récentes. Certes une légère décade des effectifs de travailleurs handicapés (COTOREP + Sécurité sociale) au chômage apparaît en fin d'année 2000, mais son ampleur est moindre que celle de l'ensemble des demandeurs d'emploi non prioritaires : - 2% par rapport à 1999 pour les personnes handicapées au chômage contre - 14,4% pour les demandeurs d'emploi non prioritaires durant la même période.

1 Brochure "Handicap et chômage en Lorraine", n°1, déc. 2000.

L'analyse des évolutions par catégorie d'inscription à l'Agence permet de suivre les modifications sensibles de la structure de la demande d'emploi de l'ensemble des travailleurs. Ces modifications sont particulièrement marquées lorsqu'il s'agit des travailleurs handicapés comme nous allons le voir.

On peut considérer comme un analyseur de la précarisation croissante des situations professionnelles le fait que le nombre de travailleurs au chômage susceptibles d'accepter des emplois à durée indéterminée mais à temps partiel, ou des emplois temporaires ou saisonniers, s'accroisse alors même que le marché du travail connaît une certaine embellie². Pour les travailleurs handicapés, c'est à une véritable envolée des chiffres que l'on assiste, notamment à partir de 1997/1998. Ainsi, les effectifs de demandeurs d'emploi handicapés inscrits dans les catégories 2+7 d'une part, et 3+8 d'autre part, subissent en valeur relative la plus grande augmentation : +173 % pour les catégories 2+7, et +512 % pour les catégories 3+8 entre 1995 et 2000³. Durant la même période, les hausses relatives aux demandeurs d'emploi non prioritaires sont respectivement de +49% (cat. 2+7) et +171% (cat. 3+8).

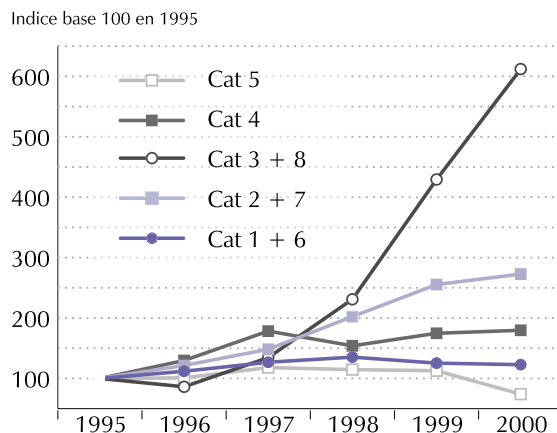
Nous nous sommes efforcés d'apprécier l'impact que pouvait avoir la réduction de certains dispositifs publics d'aide à l'insertion professionnelle dont bénéficient habituellement les travailleurs handicapés, notamment le CES, sur ces évolutions en structure de la demande d'emploi. De 1996 à 2000, le nombre total de conventions de CES a en effet diminué de presque 40%. Pendant la même période, le nombre d'inscrits en catégorie 5⁴ à l'Agence a baissé de 27% pour les travailleurs handicapés et de 17% pour les publics non prioritaires. On voit déjà que les évolutions tout en allant dans le même sens, ne sont pas de même grandeur. Les informations sur les publics signataires des conventions de CES durant les années considérées nous apportent un éclairage supplémentaire : la baisse du nombre de contrats signés par des travailleurs handicapés est en proportion plus faible que la baisse du nombre global de contrats signés. Il y a donc eu de la part des acteurs publics une tentative d'amortir autant qu'il était possible le choc de la diminution du nombre de CES pour les personnes handicapées. Au final, les modifications structurelles de la demande d'emploi des travailleurs handicapés liées aux évolutions de ce dispositif public qu'est le CES sont sans doute modérées.

² Ceci expliquant peut-être d'ailleurs cela.

³ A relativiser toutefois car ces évolutions portent sur de petits nombres : 2 377 demandeurs d'emploi handicapés inscrits en cat. 2, 144 en cat. 7, 332 en cat. 3 et 23 en cat. 8 au 31/12/2000 contre 18 110 demandeurs d'emploi non prioritaires inscrits en cat.2, 1 973 en cat. 7, 3 839 en cat. 3 et 760 en cat. 8 au 31/12/2000.

⁴ Rappel : les demandeurs d'emploi qui travaillent sous CES sont affectés à cette catégorie 5.

Graphique n° 2 - L'évolution des effectifs de demandeurs d'emploi des personnes handicapées



Graphique n° 3 - L'évolution des effectifs de demandeurs d'emploi non prioritaires

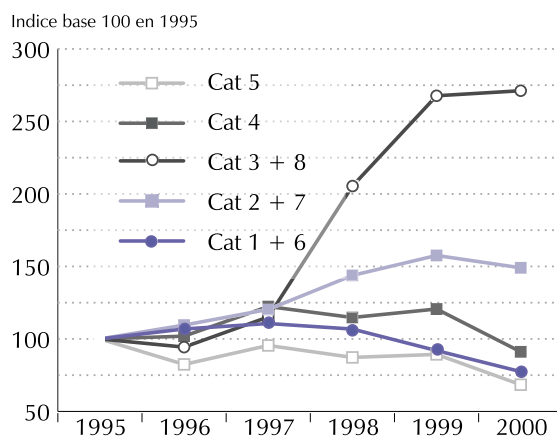
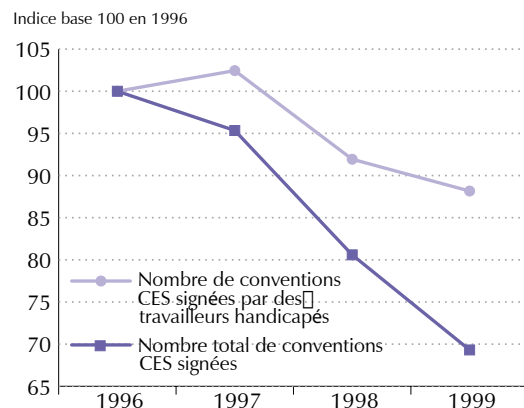


Tableau n°2 - CES et demande d'emploi en Lorraine

Lorraine	1996	1997	1998	1999	2000*	Evol. 96/2000
Nombre de conventions CES signées	27 844	26 430	22 576	19 079	16 710	-39,9%
Nombre de DE handicapés de catégorie 5	930	1 087	1 056	1 039	682	-26,6%
Nombre de DE non prioritaires de catégorie 5	6 747	7 817	7 142	7 313	5 602	-16,9%

*Données provisoires pour les CES



Hétérogénéité départementale

L'observation des données départementales fait apparaître un classement inattendu des quatre départements lorrains. C'est la Moselle qui compte le plus de demandeurs d'emploi handicapés en valeur absolue au 31 décembre de l'année (3 131 personnes), mais c'est aussi le département le plus peuplé de la région. Immédiatement après, on trouve non pas la Meurthe-et-Moselle comme on pouvait s'y attendre, mais le département des Vosges qui recense à lui seul 2 489 demandeurs d'emploi handicapés. La répartition des demandeurs d'emploi handicapés lorrains selon leur appartenance géographique confirme la sur-représentation de ce département (et dans une moindre mesure de la Meuse) au sein de la demande d'emploi prioritaire du fait du handicap, et par conséquent la sous-représentation de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

Cette sur-représentation ne peut pas être due à la structure par âge de la population totale comme en témoigne le tableau n°4. Ainsi, la part des hommes et femmes âgés de 40 à 59 ans, âges auxquels culminent les problèmes de santé générateurs de handicaps, tout en étant importante dans les Vosges, reste en deçà de la part des habitants du même âge en Moselle.

En revanche, il y a bien parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence une proportion de travailleurs âgés d'au moins 40 ans plus importante dans les Vosges que dans les autres départements lorrains. Cet effectif de travailleurs handicapés privés d'emploi, élevé eu égard à la structure démographique du département, résulte peut-être des spécificités de l'appareil productif. On sait que les effets négatifs de l'âge sont plus ou moins accentués selon les activités professionnelles exercées antérieurement, notamment lorsque le travailleur tient pendant un certain temps des emplois pénibles. Malheureusement, les données disponibles à l'heure actuelle ne permettent pas de vérifier cette hypothèse⁵.

Tableau n° 3 - La demande d'emploi au 31/12/2000 et la population totale en 1999 par départements

Demandeurs d'emploi	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Prioritaire COTOREP	2 250	822	2 945	2 436	8 453
Prioritaire Sécurité sociale	98	45	186	53	382
Sous total handicapés	2 348	867	3 131	2 489	8 835
Poids en %	26,6	9,8	35,4	28,2	100,0
Non prioritaires	37 210	9 166	51 287	20 688	118 351
Poids en %	31,4	7,7	43,3	17,5	100,0
Population totale au RP de 1999	713 555	192 261	1 023 199	381 008	2 310 023
Poids en %	30,9	8,3	44,3	16,5	100,0

RP : Recensement de la population

Tableau n° 4 - Population âgée de 40 à 59 ans par département en 1999

	Population âgée de 40 à 59 ans	Population totale	Pourcentage des 40-59 ans
Meurthe-et-Moselle			
Hommes	89 653	345 982	25,9%
Femmes	91 248	367 573	24,8%
Ensemble	180 901	713 555	25,4%
Meuse			
Hommes	24 938	95 070	26,2%
Femmes	24 008	97 191	24,7%
Ensemble	48 946	192 261	25,5%
Moselle			
Hommes	134 665	503 308	26,8%
Femmes	133 649	519 891	25,7%
Ensemble	268 314	1 023 199	26,2%
Vosges			
Hommes	49 693	185 955	26,7%
Femmes	48 683	195 053	25,0%
Ensemble	98 376	381 008	25,8%

Tableau n° 5 - Part des 40 ans et plus dans la demande d'emploi par départements au 31/12/2000

Demandeurs d'emploi	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Non prioritaires	34,0	34,7	34,3	38,3	35,0
Handicapés	56,8	54,8	54,5	63,8	57,8
Ensemble des DE	35,3	36,4	35,5	41,0	36,5

⁵ Le fichier historique de l'ANPE devrait très prochainement autoriser des investigations un peu plus poussées, avec notamment une reconstitution des trajectoires de demandeurs d'emploi.

Une autre hypothèse voudrait que cette proportion élevée de travailleurs handicapés âgés reflète des stratégies d'appel et de rejet de la main d'œuvre particulières. Les transitions professionnelles sont de plus en plus organisées à l'intérieur d'un système d'emploi qui implique diverses institutions, qui à travers leur rôle, contribuent à modeler l'usage et la circulation de la main d'œuvre. Aux côtés d'autres agents, la COTOREP joue un rôle actif dans cet ensemble organisé de structures et de mécanismes composant ce système d'emploi.

Selon cette hypothèse, une partie de la main d'œuvre qui serait en mesure de se réinsérer professionnellement sans discrimination positive particulière lorsqu'elle réside dans des bassins d'emploi dynamiques, se verrait contrainte dans des territoires plus faiblement créateurs d'emplois durables, d'en passer par les dispositifs publics d'aide à l'insertion et à la réinsertion professionnelle. Les possibilités de retrouver aisément un travail étant plus réduites, les travailleurs seraient davantage tentés de formuler auprès de la COTOREP une demande de reconnaissance de travailleur handicapé afin de bénéficier de la priorité d'accès à l'emploi.

En ce qui concerne les Vosges, les éléments d'information corroborant cette hypothèse sont :

- 1) Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi prioritaires, la proportion de personnes reconnues handicapées par la COTOREP est la plus importante des départements lorrains.
- 2) Pour les demandeurs d'emploi reconnus handicapés par la COTOREP, la proportion des personnes inscrites à l'Agence depuis au moins trois ans dépasse 18% , au dessus des valeurs des trois autres départements.
- 3) La main d'œuvre provenant du textile continue à peser de manière importante dans la demande

d'emploi départementale (8,8% des demandeurs d'emploi handicapés et 7% des demandeurs d'emploi non prioritaires proviennent de ce secteur d'activité). Or, la reconversion de cette main d'œuvre au sein d'un tissu productif capable de lui procurer des emplois de substitution est loin d'être achevée.

Tableau n° 6 - La demande d'emploi au 31/12/2000 par départements (effectifs)

Demands d'emploi	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges
Prioritaires COTOREP	2 250	822	2 945	2 436
Prioritaires Sécurité sociale	98	45	186	53
Total DE handicapés	2 348	867	3 131	2 489
Autres prioritaires	53	ns	81	12
Total DE prioritaires	2 401	870	3 212	2 501
Ensemble des DE	39 611	10 036	54 499	23 189

Graphique n° 5 - Les demandeurs d'emploi handicapés au 31/12/2000 par département (en Pourcentages)

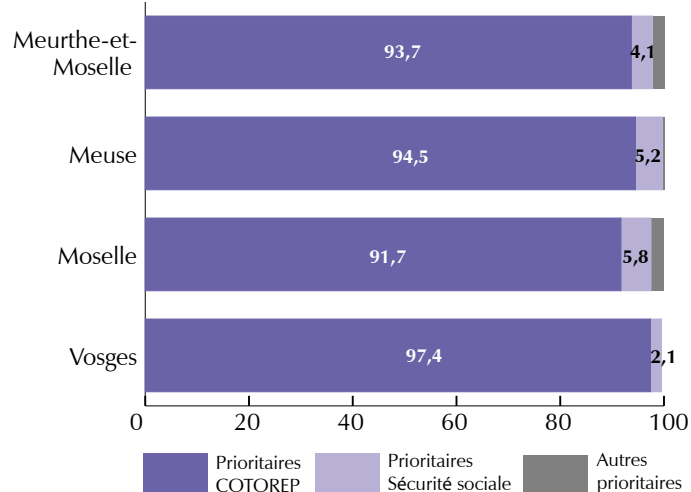


Tableau n° 7 - Ancienneté de l'inscription à l'ANPE des demandeurs d'emploi lorrains au 31/12/2000 (en pourcentages)

Demandeurs d'emploi	Handicapés					COTOREP				
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 ans et plus	Ensemble	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 ans et plus	Ensemble
Meurthe-et-Moselle	56,2	20,4	8,6	14,9	100,0	55,8	20,5	8,6	15,1	100,0
Meuse	64,2	18,0	8,9	8,9	100,0	64,2	18,2	8,6	8,9	100,0
Moselle	61,0	19,5	8,5	11,0	100,0	61,4	19,5	8,6	10,6	100,0
Vosges	51,1	21,3	9,0	18,6	100,0	50,8	21,4	9,1	18,7	100,0
Lorraine	57,2	20,1	8,7	14,0	100,0	57,1	20,2	8,7	14,0	100,0

Demandeurs d'emploi	Non prioritaires					Total des demandeurs d'emploi (DEFM)				
	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 ans et plus	Ensemble	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 ans et plus	Ensemble
Meurthe-et-Moselle	65,1	18,6	7,4	8,8	100,0	64,6	18,7	7,5	9,2	100,0
Meuse	69,4	17,8	7,4	5,4	100,0	68,9	17,8	7,6	5,7	100,0
Moselle	69,8	16,4	7,0	6,8	100,0	69,3	16,6	7,1	7,1	100,0
Vosges	67,7	16,1	7,0	9,1	100,0	65,9	16,7	7,2	10,2	100,0
Lorraine	67,9	17,2	7,2	7,7	100,0	67,2	17,4	7,3	8,2	100,0